

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 Janvier 2021



Date de convocation : 19 Janvier 2021

**PRÉSENTS** : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, VINET Monique, CHARRIER Pascal, SAGOT Judith, BERLAND Benoît, CHOLLET Corinne, BAUDOUIN Annick, BRETON Patricia, COURSEAU Hélène, LALÈRE Bernard, BIROT Serge, CLAUDE Georges, FROMAGET Christine, PELLETIER Nadège, FLAHAUT Anne-Sophie, MELLANGER Gaëlle, BERLAND Guillaume, SOUCHARD David, BRUNET Xavier.

**EXCUSÉS** : DEME Isabelle, THIBAUD Florian, GUILLON Sophie.

**Secrétaire de séance** : LALÈRE Bernard

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents :

1. APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 Décembre 2020.
2. PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ces délégations.
3. APPROUVE, à la majorité (une abstention : Mr Bernard LALÈRE), l'Avant-Projet Sommaire (APS) et l'esquisse de la future école élémentaire telle que présentée en Conseil et le plan de financement présenté et AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention d'Etat à hauteur de 620 000 € (38,75 % du coût prévisionnel HT de 1 600 000,00 €).
4. AUTORISE Monsieur le Maire à demander le fonds de concours intercommunal dans le cadre du dispositif exceptionnel pour le soutien à la relance économique pour le financement de la construction de la nouvelle école à hauteur de 59 826,18 €.
5. APPROUVE l'Avant-Projet Sommaire (APS) et l'esquisse de la future école élémentaire telle que présentée en Conseil et le plan de financement présenté et AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention européenne LEADER dans le cadre du FEADER à hauteur de 30 000,00 €.

6. APPROUVE les nouveaux tarifs du cimetière de Fontaines à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 suite à la mise en place d'une colonne mémoire comme suit :

- Concession cimetière :

	le m <sup>2</sup>
Cinquantenaire	50,00 €
Trentenaire	30,00 €

- 1 case au columbarium (dimension intérieure d'une case de forme triangulaire : 65 cm à la base, 51 cm de côté et 46 cm hauteur) : 1 350 € pour 30 ans,
- Ouverture et fermeture des réceptacles - Dépôt d'une urne et pose d'une plaque : 117,00 €
- Taxe de dispersion des cendres au jardin du souvenir : 50 €
- 1 plaque sur la colonne mémoire du jardin du souvenir : 50 € pour 30 ans
- Gravure de la plaque de la colonne mémoire (gérée par la commune) : 80 €

7. APPROUVE le versement de la subvention communale au titre de l'embellissement Façade/Toiture de centre-bourg, à Monsieur CHARRIER Pascal pour un montant de 1 000,00 €. Monsieur CHARRIER intéressé à cette affaire n'a pas participé au vote ni aux débats.

8. DECIDE à la majorité (trois abstentions : Mme Gaëlle MELLANGER, Mr Guillaume BERLAND et Mr Bernard LALÈRE), de solliciter une subvention au titre des Amendes de Police 2021 pour un aménagement de sécurité de type plateau surélevé avec écluses (12 voix contre 8 pour un plateau surélevé sans écluses) sur la RD 20 à l'entrée du bourg de Fontaines, route de Fontenay.

9. DECIDE de confier la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'étude d'avant-projet pour l'aménagement de la rue de la Barque à Doix à l'Agence de service aux collectivités locales de Vendée pour un coût de 2 800,00 € HT.

10. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de services « accoroutiste » (entretien des abords de voies départementales situées en agglomération et voiries communales : fauchage, passage du lamier et débroussaillage) avec la Communauté de communes pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023.

11. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir avec le Centre de gestion qui prolonge l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire à minima jusqu'au 31 décembre 2021.

12. DECIDE de supprimer l'emploi d'adjoint administratif, titulaire IRCANTEC, pour une durée de 22 heures par semaine, et création d'un emploi d'adjoint administratif, titulaire IRCANTEC à temps non complet pour une durée de 25h60 centième par semaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021

13. APPROUVE la charte informatique de la commune dans le cadre du RGPD.

Fait à Doix lès Fontaines, le 29 Janvier 2021  
Le Maire,  
Lionel PAGEAUD

